

## LA THÈSE DE MONSIEUR PHILIPPE

remise au jour par Robert Amadou

Il y a du mythe dans cette thèse. Personne, en ce temps, ne se targue de l'avoir eue sous les yeux. Aucun biographe de Monsieur Philippe (1849-1905) n'en parle de visu et, si Philippe Encausse (1906-1984), son filleul posthume, l'a vue, il n'en disait rien que le titre. Les très rares amis passés ou présents de M. Philippe, à qui échut l'heure de la lire, se gardent de la citer, sauf quelquefois, eux aussi, le titre.

(Extrait de l'avant-propos)

### INTRODUCTION

L'ignorance et les préjugés populaires ont engendré socialement une foule d'erreurs qui ont pour base la destruction de la santé, et même parmi ces erreurs, il en est un certain nombre plus préjudiciables que les autres, ce sont celles qui ont trait à la femme dans la grossesse, pendant et après l'accouchement. Ajoutons que non seulement la femme enceinte ou l'accouchée est portée, par elle-même, à commettre de graves imprudences, mais encore que les personnes qui l'entourent ou qui viennent lui rendre visite lui conseillent des actes déraisonnables devenant, pour la plupart du temps, la source de maladies mortelles ou d'infirmités pour l'avenir.

C'est cet état illégal pour la science, source de tant de maux, et établi sur l'ignorance et les préjugés, qui m'a suggéré le sujet de cette thèse, sujet basé sur le principe humanitaire uni à l'étude de la science médicale.

Des esprits humoristiques pourraient dire qu'il y a mille sujets plus neufs et plus profonds à traiter dans une thèse de médecine. A ces sceptiques modernes je répondrai que les femmes mères, à toutes les époques de l'histoire, ont inspiré aux savants et aux philanthropes une sorte de vénération et d'intérêt exceptionnels. Ainsi, chez les Lacédémoniens, les lois organiques de la république obligeaient tous les citoyens à se détourner avec respect chaque fois qu'ils rencontraient des femmes enceintes dans un lieu fréquenté ou sur une place publique. Lycorgue déclare, dans ses Lois, que la mère qui succombe dans les douleurs de l'enfantement a bien mérité de la patrie, et que son nom sera inscrit sur les tablettes sépulcrales.

La république romaine faisait attacher au fronton de la maison d'une accouchée une couronne de chêne avec cette inscription: "...Foribus suspende coronam pater es... Juvenal, sat IX." Dans cette même république, la loi dispensait les femmes grosses de se ranger lors du passage des magistrats dans les grandes solennités; les rois d'Espagne se faisaient toucher, une fois par semaine, par les femmes du peuple sur le point d'accoucher.

On le voit par quelques citations empruntées aux légendes des grands peuples de l'antiquité, les femmes mères ont été, de tout temps, l'objet du respect et de la vénération des gens de bien. Aussi en rédigeant cette thèse, n'ai-je point eu pour but réel de faire faire un pas nouveau à la science médicale, mais seulement d'établir, vis-à-vis des illustres professeurs de la célèbre Faculté à laquelle je me présente, certaines considérations scientifiques et hygiéniques pouvant être utiles, non seulement aux hommes du monde, mais aussi au peuple, qui délaissé le plus souvent par les savants, vit d'erreurs et de préjugés, lesquels préjugés le conduisent rapidement et fatalement au tombeau.

Je diviserai mon travail en trois parties, dans lesquelles j'exposerai succinctement les principes hygiéniques à appliquer à la femme pendant la grossesse, le travail de l'enfantement et après la délivrance. Deux de ces trois parties seront divisées en six paragraphes dont voici les détails:

Paragraphe premier. -L'air, ses qualités, son influence (circumfusa);

Paragraphe 2.-Le lit, les vêtements, les bains, les lotions (applicata);

Paragraphe 3. -Substances alimentaires, boissons, assaisonnements (ingesta);

Paragraphe 4. -Évacuations naturelles ou accidentnelles (excreta);

Paragraphe 5. -Le sommeil, l'état de veille, le mouvement et le repos (gesta);

Paragraphe 6. -Les sensations, les affections de l'âme, leur influence physique et morale (percepta et animi parthemata).

Ces trois parties, dont deux sont divisées en six paragraphes, formeront la base de mon travail, que j'ai pour but, autant que possible, de rendre conforme aux principes émis par l'illustre corps savant chargé de lui donner sa haute sanction.